



# TAHITIEN INTERNATIONAL FISHING CONTEST



## Règlement 2023

**Le Tahitian International Fishing Contest (TIFC) se déroulera sur 6 jours du 4 au 10 mars 2023 à Punaauia, Tahiti (Polynésie française).**

**Les règles IGFA seront appliquées (règles en annexe).**

### Article 1 : Programme :

Samedi 4 mars : Soirée d'accueil

Dimanche 5 mars : inscriptions des équipes et des commissaires

*Lundi 6 mars : Briefing à 5h45. Départ arrêté à 6h30. STOP Fishing à 16h30*

*Mardi 7 mars : Briefing à 5h45. Départ arrêté à 6h30. STOP Fishing à 16h30*

Mercredi 8 mars : Journée de pause/ découverte

*Jeudi 9 mars : Briefing à 5h45. Départ arrêté à 6h30. STOP Fishing à 16h30*

*Vendredi 10 mars : Briefing à 5h45. Départ arrêté à 6h30. STOP Fishing à 16h30*

Samedi 11 mars : Cérémonie de clôture

### Article 2 : Equipe

Chaque équipe devra être composée d'au minimum 2 pêcheurs et 1 commissaire et au maximum de 5 pêcheurs et 1 commissaire.

### Article 3 : Participation

- Tous bateaux (poti marara, Speed boat, Bertram, Bonitier), équipés de matériel de sécurité prévu par la réglementation maritime, et respectant les règles IGFA, seront autorisés à concourir après l'exonération des droits d'inscription.

- La participation d'une équipe sera enregistrée après réception du Formulaire, en annexe, et le règlement de 50% des frais d'inscription avant le **10 février 2023 18h00** (Heure Tahiti : GMT – 10) et le solde **avant le 5 mars 2023 16h00**.

- Frais d'inscription :

**800 € par pêcheur** et 400 € pour le commissaire, pour une inscription avant le 1<sup>er</sup> décembre 2022

**950 €** par pêcheur et 500 € pour le commissaire, avant le 10 février 2023

**250 €** par accompagnateur (accès uniquement aux soirées)



# TAHITIEN INTERNATIONAL FISHING CONTEST



## Règlement 2023

Ce tarif comprend :

- les soirées d'ouverture et de remise des prix (samedis 4 et 11 mars)
- les repas du soir ainsi qu'un panier repas par membre d'équipe pour le midi
- les T-shirts du concours (1 par jour par membre de l'équipe)

Les transports, le logement, la location du bateau restent à la charge de l'équipe. Une liste des bateaux disponibles à la location est proposée en annexe.

### Article 4 : Pêche autorisée

Seule la pêche à la traîne est autorisée.

Les leurres, appâts morts ou vifs peuvent être utilisés

### Les règles de pêche sont celles dictées par l'IGFA (Cf PDF en annexe)

Les cannes à « Tupai », les long-line, les lignes de fonds (« poito ») et « patia » mahi-mahi sont **interdits**.

### Article 5 : Espèces de poissons autorisées

Les espèces de poissons autorisées sont :

#### **MARLIN – THON – MAHI-MAHI – THAZARD**

Rappel : les prises mordues par les requins ne seront pas comptabilisées. Les prises doivent être présentées **non vidées** avant le contrôle des ouïes et la pesée. Toute prise doit être signalée au PC organisateur par VHF (72) ou par téléphone.

### Article 6 : les poids minimums

Marlin : 90 Kg

Thon : 40 Kg

Mahi Mahi : 12 Kg

Thazard : 10 Kg

Au-delà de 90kg, les prises seront ramenées à terre. Tout poisson inférieur au poids minimum sera disqualifié.

### Article 7 : Prize Money et Jackpot :

Le classement sera fait au cumul des points au terme des 4 journées du TIFC : 1 kilo offrira 1 point.

Les deux premiers du concours remporteront un **Prize Money de 1,500,000 XPF (environ 12,500 €)** - reparti comme suit :

**Vainqueur : 1,000,000 XPF**

**2e : 500,000 XPF**



## Règlement 2023

### Participation aux Jackpots (optionnel) :

-> Inscription pour participer aux jackpots de chaque journée

- Plus grosse prise du jour :	25,000 XPF
- Plus Gros Thon du jour :	20,000 XPF
- Plus Gros Mahi Mahi du jour :	10,000 XPF
- Plus Gros Thazard du jour :	<u>5,000 XPF</u>
- Total par journée :	60,000 XPF

-> Inscription pour participer au jackpot des résultats du Concours :

- Plus grosse prise du Concours :	50,000 XPF
- Plus Gros Thon du Concours :	35,000 XPF
- Plus Gros Mahi Mahi du Concours :	20,000 XPF
- Plus Gros Thazard du Concours :	<u>15,000 XPF</u>
- Total pour le concours :	120,000 XPF

**20% du jackpot sera reversé à l'organisation dont 5% à la FEPSM, les Sauveteurs en mer de Polynésie française.**

### Article 8 : Inscriptions

Pour valider une inscription au TIFC, il faut :

- remplir et remettre le formulaire d'inscription
- régler 50% de l'inscription à partir **du mardi 9 novembre 2022 jusqu'au dimanche 5 mars 2023 à 18h**. Les t-shirts vous seront remis à la finalisation de l'inscription le dimanche 5 mars.

### Il est possible de s'inscrire:

- **Par internet** : en envoyant le formulaire à [tevaplichart@gmail.com](mailto:tevaplichart@gmail.com) accompagné d'un virement sur le compte Banque de Tahiti de PACIFIC RACING  
IBAN : FR76 12239 00001 26616101000 78  
BIC : CEPAPFTPXXX)  
**Intitulé du virement : « TIFC + Nom de l'équipe »**
- **En magasin** : Chez Vaimana Lures, Exocet Distribution, Daniel Leurres, Sin Tung Hing Marine

### Article 9 : Départ

Chaque journée du championnat est programmée à 6h30.



## **Règlement 2023**

### **Article 10 : Stop Fishing**

La fin de la pêche est prévue à **16h30**. Les bateaux devront signaler leur prise par radio sur le canal 72 au comité de pesée. La pesée est ouverte à partir de 10h au portique officiel.

### **Article 11 : Pénalités**

Sera disqualifié tout bateau :

- présentant des poissons pêchés par un autre bateau
- présentant des poissons vidés sans autorisation et sans contrôle au préalable du comité de pesée

Sera disqualifié tout poisson :

- étant d'un poids égal et/ou inférieur au poids minimum requis par catégorie
- n'ayant pas été signalé au préalable par VHF au comité de pesée

### **Article 12 : Sécurité**

Tous les bateaux devront :

- être équipés de matériels de sécurité prévus par la réglementation maritime
- être équipé d'une radio VHF, et d'un téléphone portable
- Le canal utilisé sera le 72. En cas de panne, contacter les bateaux situés à proximité et si besoin est, la base sur le canal 72 pour mobiliser les moyens de secours nécessaires (à la charge du bateau secouru)

### **Article 13 : Environnement**

Afin de préserver notre environnement, il est demandé à tous les équipages de ne pas jeter les boîtes plastiques ou bouteilles ou autres déchets à la mer. A terre, des poubelles sont prévues à l'arrivée. Les équipages sont invités à respecter ces consignes.

### **Article 14 : Autorités d'organisation**

Le comité organisateur est seul juge pendant la compétition et sa décision est sans appel. Il porte un point d'honneur à ce que chaque équipe respecte scrupuleusement ce règlement. Tout bateau pris en faute sera radié à vie de tout concours organisé par Pacific Racing et le Haura Club de Tahiti.

### **Contacts :**

Teva Plichart - Technique et logistique : +689.87.72.22.22

Tihoti Poroi - Directeur de concours : +689.87.77.09.29

Emmanuel Versace - Presse et communication :

+689.89.65.46.35 / WhatsApp : +33 (0)6.33.03.99.14